

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

LA FRANCE AU RWANDA

Dix-huit ans après le génocide, la France toujours complice



Secret-défense, manipulations judiciaires et désinformation médiatique, l'effort a été constant pour dissimuler l'implication française dans le génocide des Tutsi. Un exercice qui semble de plus en plus vain.

Page 6 et 7

Le Mali dans l'œil du cyclone

Après la Libye et la Côte d'Ivoire, passées sous contrôle occidental à la suite de guerres menées notamment par l'armée française, on subodorait que le Mali était le prochain sur la liste.

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

→ P. 3 Edito Le Mali dans l'œil du cyclone.

→ P. 4 & 5 TOGO Une dictature à bout de souffle ?

Le régime de Faure Gnassingbé est structurellement parmi les plus faibles des régimes maintenus par la force en Afrique francophone. Le président togolais ne peut échapper aux suites de son putsch militaro-constitutionnel et de ses crimes contre l'humanité.

→ P. 6 & 7 FRANCE RWANDA La complicité de génocide

La politique menée par notre pays vis-à-vis du Rwanda de 1990 à 1994 était une politique secrète, mise en œuvre par un petit cercle de hauts responsables politiques et militaires, sous la houlette de François Mitterrand. Une politique criminelle puisqu'elle a soutenu ceux qui préparaient, puis commettaient le génocide des Tutsi, avant de leur permettre de s'échapper.

→ P. 8 & 9 MALI « Réconcilier les Maliens avec leurs institutions »

A Bamako, les partis politiques et la société civile sont divisés après le putsch du 21 mars. Deux visions s'opposent. D'un côté, le SADI, Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance, a créé le mouvement populaire du 22 mars favorable aux mutins. De l'autre, le Front uni pour la restauration de la démocratie, un front de 38 partis et associations, qui dénonce le coup d'Etat. Rencontre avec Nouhoum Keita, membre du bureau politique du SADI.

→ P. 10 & 11 La RSE au service de l'impérialisme économique occidental
Véritable mode depuis une dizaine d'années en Europe, la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) est désormais le maître-mot du développement économique en Afrique francophone.

→ P. 12 RDCONGO L'AFD va soutenir le barrage d'INGA III

Les grands projets autour des barrages d'Inga se précisent. Début mars, l'Agence française de développement, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont confirmé leur soutien au projet du barrage d'Inga III.

La France hors la loi en Libye

Que n'a-t-on pas entendu de la part de services de sécurité de tous bords durant la guerre en Libye ! De formidables arsenaux ouverts aux quatre vents et pillés, des munitions et des armements lourds disséminés, missiles aux mains d'islamistes radicaux, etc. !

Ce qui n'avait pas empêché, comme le soulignait *Billets d'Afrique*, la France et le Qatar de parachuter une série de cargaisons militaires à l'occasion d'« une vingtaine de vols à bord desquels se trouvaient notamment des munitions de fabrication suisse vendues en 2009 à l'émirat qatari et les fameux missiles antichars tricolores Milan » (actudéfense.com, 16 mars 2012). Aujourd'hui le gouvernement français est dans ses petits souliers. Car même s'il s'en défend, invoquant la protection des populations civiles, le gouvernement a bel et bien pris des libertés avec la résolution de l'ONU et violé l'embargo international sur les armes du 16 février 2011. Le débat agite en tous cas les Nations unies au point qu'un panel de huit observateurs chargé d'enquêter sur le sujet a remis un rapport confidentiel aux quinze membres du Conseil de sécurité. Il y figure les dates ainsi que les lieux exacts des livraisons d'armes, informations fournies par l'armée française. D'une discrétion de violette dans cette affaire, la France pourrait être poursuivie pour la violation de l'embargo en Libye.

Areva en Afrique



Areva en Afrique, Une face cachée du nucléaire français. Nouveau dossier noir disponible depuis le 16 février en librairie ! Contrecarrant « le mythe de l'indépendance énergétique de la France grâce au nucléaire », puisque l'uranium

alimentant le nucléaire civil et militaire provient depuis longtemps et pour une large part du sous-sol africain, Raphaël Granvaud détaille les conditions dans lesquelles la France et Areva se procurent un uranium au meilleur coût, au prix d'ingérences politiques et de conséquences environnementales, sanitaires et sociales catastrophiques pour les populations locales. Prix de vente : 14 euros

Le Niger, une filiale d'Areva

Le 25 décembre dernier, Wikileaks a divulgué près de 5 millions de courriels avec leurs pièces jointes d'une agence privée de renseignement américaine, Stratfor. Concernant les intérêts économiques de la France, l'agence commente de façon lapidaire à propos du Niger : « La France a beaucoup d'intérêts en Afrique », « Areva dirige pratiquement le pays ».

Le vœu d'Issoufou

Le président nigérien Mahamadou Issoufou souhaite que François Hollande rompe avec les pratiques de la Françafrique en cas de victoire à la présidentielle française. C'est le souhait formulé lors de sa rencontre, le 15 mars au siège de l'Unesco à Paris. Il ne souhaite donc pas la réélection de Nicolas Sarkozy.

Biya à la recherche d'une oreille socialiste

Trois jours plus tard, le 19 mars, le conseiller spécial de l'autocrate camerounais Paul Biya chargé des questions diplomatiques, Narcisse Mouelle Kombi, aurait tenté d'établir des contacts avec le sénateur-maire de Dijon, François Rebsamen, un proche de François Hollande selon la *Lettre du continent* (n°632). « Côté français, les équipes d'Euro RSCG de Stéphane Fouks mobilisent leurs réseaux dans l'espoir d'une rencontre officielle entre le président camerounais et un responsable du PS français. » Pour réclamer de rompre avec les pratiques de la Françafrique ?

Rwanda, St-Ex : un arrêt pour la forme

Patrick de Saint-Exupéry, relaxé alors qu'il était poursuivi par plusieurs militaires français pour son livre sur le génocide rwandais, sera rejugé par la cour d'appel de Paris (AFP, 16 mars). Dans un

arrêt rendu mardi, la chambre criminelle de la Cour de cassation a annulé l'arrêt de relaxe rendu le 29 juin 2011 par la cour d'appel de Paris et renvoyé le dossier devant la même cour, mais autrement composée. Publié en 2004 sous le titre « *L'inavouable, la France au Rwanda* », l'ouvrage avait été réédité en mars 2009 aux éditions des Arènes sous un nouveau titre avec une nouvelle introduction. La page de couverture comportait en son centre le titre du livre « Complices de l'inavouable ». Tout autour figuraient le nom de responsables politiques (François Mitterrand, Dominique de Villepin, Hubert Védrine...), des militaires de haut rang, le juge Bruguière ou encore le nom des banques Crédit Lyonnais et BNP.

A la suite de la publication de ce livre, plusieurs militaires français cités en première page et estimant être taxés de « complices » du génocide avaient attaqué le journaliste et son éditeur en diffamation. Le 29 juin 2011, la cour d'appel de Paris avait confirmé les jugements de première instance et donné tort à quatre de ces militaires ayant servi au Rwanda : le colonel Jacques Hogard et les généraux Eric de Stabenrath, Jean-Claude Lafourcade et Didier Tauzin. La cour d'appel soulignant les « éléments sérieux » dont disposait le journaliste pour nourrir son enquête, avait estimé qu'il était « légitime » pour les prévenus de « procéder à l'occasion du quinzième anniversaire du génocide rwandais à la nouvelle publication (...) d'un ouvrage déjà édité en 2004, qui n'avait fait l'objet d'aucune poursuite » à l'époque. Les généraux de Stabenrath et Lafourcade s'étaient pourvus en cassation. C'est sur ces pourvois que s'est prononcée la Cour. On ne peut pas savoir ce qui a motivé la décision de la Cour puisque l'arrêt n'est pas encore disponible. Dans la mesure où elle ne peut se prononcer que sur la forme comme la bonne application du droit ou la justesse de la procédure suivie, elle ne peut pas avoir émis de jugement sur le fond de l'affaire. On peut espérer que ses motivations ne remettront pas en cause l'issue du futur procès pour Patrick de St-Exupéry.

Les breloques de Guéant

Personne ne s'est indigné que le ministre de l'Intérieur et premier flic de France, Claude Guéant, préside, le 12 mars, la remise des insignes de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur à Jean-Claude Magendie, premier président honoraire de la cour d'appel de Paris (Ldc n°632). De quoi

alimenter les soupçons d'une justice dépendante du pouvoir surtout quand on sait que le président gabonais Ali Bongo visé par une procédure judiciaire dans l'affaire des Biens mal acquis (BMA) était invité à la cérémonie. Absent, il était tout de même représenté par son ambassadeur à Paris.

11 milliards d'euros

de revenus illicites par an. Le produit des coupes illégales de bois dans les forêts.

Elles représentent jusqu'à 90% de l'ensemble des activités d'exploitation forestière dans certains pays. Banque mondiale, rapport «Justice pour les forêts», 20 mars 2012.

Un sénateur socialiste, ami de Rajoelina

Dans une question écrite adressée à Alain Juppé, le sénateur socialiste des Français de l'étranger, Richard Yung, s'inquiète de la part grandissante des sociétés chinoises qui remportent des appels d'offres lancés par l'Agence française de développement (AFD), particulièrement en Afrique (Ldc n°632). Le sénateur, qui préside par ailleurs le groupe d'amitié France-Madagascar et pays de l'océan Indien du Sénat, appelle à un contrôle plus strict dans la passation des marchés publics financés par la coopération française. En revanche, pas un mot sur la situation politique malgache totalement dans l'impasse. Pas vraiment étonnant alors que Yung qui a passé une partie de sa jeunesse à Mada, soutienne encore plus le putschiste Rajoelina que la diplomatie française. Un soutien transparent à Rajoelina dont on prend la mesure à la lecture de son blog : « *Je ne défends pas la séquence qui a abouti au départ de Marc Ravalomanana, même s'il n'était pas un modèle de vertu : autoritarisme, répression de manifestants (50 morts), corruption personnelle généralisée, et peu ami de la France.* » Deux ans après le putsch, on peut en dire tout autant, voire pire, d'Andry Rajoelina. Ce qui change (tout), c'est que ce dernier est l'ami de la France.

Le Mali dans l'oeil du cyclone

Suite de la page 1

Cela n'a pas manqué : on assiste depuis janvier 2012 à la réactivation de la rébellion du mouvement national de libération de l'Azawad, mouvement sécessionniste revendiquant la partie saharienne du territoire malien. Puissamment armé, le MNLA a lancé dans le nord-est du pays une offensive victorieuse contre l'armée malienne. Le 24 janvier, à Aguel Hok, les rebelles ont exécuté, dans des conditions atroces, 80 prisonniers de guerre. On peut voir dans ce massacre l'origine du putsch militaire qui a renversé, le 21 mars, le président Amadou Toumani Touré. Depuis février, en effet, des familles de militaires, mais aussi des jeunes, se rassemblent pour dénoncer l'impuissance du chef de l'État, voire sa complicité avec la rébellion, et ces manifestations, parties du camp militaire de Kati, ont gagné Bamako et Ségou.

Les déclarations faites le 26 février par Juppé à Bamako, où il a été accueilli par des manifestations hostiles, n'ont fait que jeter de l'huile sur le feu. Celui-ci s'est dit convaincu qu'il n'y aurait pas de solution militaire à la crise au Nord-Mali, ajoutant : « *Il faut donc prendre la voie du dialogue aussi inclusif que possible avec tous ceux qui doivent s'asseoir autour de la table et le président Amadou Toumani Touré a confirmé que c'était son intention.* ». C'était méconnaître totalement la situation ainsi que l'état d'esprit de l'armée et de la population malienne. En pompier pyromane, le même Juppé n'a pas manqué, une fois Touré destitué par de jeunes officiers, de lancer de vertueux appels au retour de la légalité constitutionnelle, demandant à la junte militaire d'organiser des élections.

Pendant ce temps, les vastes étendues du nord sont livrées à divers mouvements groupusculaires, mais surarmés. Outre le MNLA, on a le MPA (Mouvement populaire de l'Azawad) salafiste devenu le mouvement fondamentaliste Ançar Edine, sans compter l'AQMI, qui, ensemble ou séparément, revendiquent de lutter, qui contre l'État malien, qui pour la Charia, contre l'Occident, etc. Les habitants des localités du nord, en butte à leurs attaques ou craignant les représailles, s'enfuient vers le sud ou les pays limitrophes. Une grande partie des 200 000 personnes qui ont ainsi fui les combats vivent désormais dans des conditions critiques sur le plan humanitaire. Le cortège habituel des calamités de guerre s'abat sur un pays qui a le malheur de se trouver pris entre les manœuvres d'une politique française à la gribouille et la convoitise que suscite, chez les grandes puissances, un territoire quasi vide et recelant d'immenses ressources minières encore inexploitées. Une telle situation est propice à la création d'un État-fantôme assujéti, dont on fera au minimum peser la menace sur le Mali s'il ne consent pas à s'aligner sur les mots d'ordre de «protecteurs» intéressés.

On observe en effet que ni la CEDEAO, communauté des États d'Afrique de l'Ouest, ni la France, ni les États-Unis, ni l'Union européenne, si empressés à exiger des putschistes le retour à la légalité républicaine, n'ont demandé aux mouvements séparatistes qui sèment le chaos au Sahara de cesser leurs violentes attaques contre l'État et les citoyens maliens. Il faut croire qu'un Mali rétif aux injonctions des puissances étrangères gêne plus les appétits impérialistes qu'une guerre civile frappant opportunément une région convoitée.

Odile Tobner

**Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs**

bda@survie.org

Togo

Un dictateur à bout de souffle ?

Le régime de Faure Gnassingbé est structurellement parmi les plus faibles des régimes maintenus par la force en Afrique francophone. Le président togolais ne peut échapper aux suites de son putsch militaro-constitutionnel et de ses crimes contre l'humanité.

Le président togolais doit faire avec l'ONU qui, depuis 2005, surveille les droits humains au Togo, même si l'efficacité de cette mission est limitée. Le pouvoir togolais a réussi à brider la commission Vérité, Justice et Réconciliation mais cela ne suffit pas face à des crimes imprescriptibles. Faure Gnassingbé a prononcé des excuses, il est surtout contraint depuis 2005 de lâcher du lest régulièrement, alors que les autres principaux acteurs criminels sont toujours présents à ses côtés. Depuis sept ans, les compromis en entraînent de nouveaux, sa marge de manœuvre diminue, au contraire de l'autre bénéficiaire d'une succession familiale, Ali Bongo, qui parvient, au Gabon, à renforcer son pouvoir.

Une des seules dictatures qui puisse être arrêtée par les urnes

Le peuple togolais espère sans doute profiter des changements géopolitiques dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui mettent l'accent sur la démocratisation, malgré les crises et les compromissions. L'élection présidentielle de 2010 avait réveillé les espoirs de voir une opposition l'emporter quand, ailleurs, les dictatures empêchent facilement les démocrates de s'organiser. Les fraudes ont eu raison de ces espoirs mais le rapport de force s'est équilibré. Les manifestations de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) se font régulièrement chaque samedi à Lomé. Des élections législatives sont prévues avant la fin de la législature le 14 octobre. La fraude de l'élection présidentielle s'étant principalement faite au niveau de la centralisation des



Le président togolais Faure Gnassingbé a succédé à son père en 2005 à l'issue d'un putsch électoral réédité en mars 2010

résultats, cette méthode sera difficile à mettre en œuvre aux législatives en raison des vérifications dans chaque circonscription. L'opposition soutenue en cela par l'Union européenne réclame un redécoupage électoral car les électeurs du Nord plus favorable au parti présidentiel sont lourdement surreprésentés par rapport à ceux du Sud. Cette question pourrait remettre en cause la date du scrutin.

Le potentiel de conflit entre Nord et Sud est difficile à estimer, et, l'ANC très ancrée au Sud du Togo, n'offre que peu de garanties pour éviter une montée des tensions. Faure Gnassingbé peine à créer un nouveau parti présidentiel pour prendre la suite du Rassemblement du peuple togolais (RPT). Il pourrait être tenté de prendre le risque de truquer de nouveau les élections, car s'il perd, il devrait vivre une cohabitation qui lui laisserait peu de chance lors de la présidentielle en 2015.

La duplicité de la politique européenne

La politique européenne de développement et de démocratisation sans heurts aurait pu être acceptable si elle avait été menée avec fermeté sur les principes. Au lieu de cela, les actions du Belge Louis Michel, venu au Togo en 2010 pour valider l'élection truquée, ont décrédibilisé l'homme mais aussi la politique européenne. Le leader de l'ANC, Jean-Pierre Fabre, a accusé Louis Michel d'avoir touché de l'argent,

le surnommant « le démarcheur », qui « a toujours joué le rôle de lobby du pouvoir RPT au niveau de Bruxelles ». Il est de notoriété publique que Faure Gnassingbé distribue de l'argent, en sac plastique par dizaine de milliers d'euros, et parfois en carton, par centaines de milliers d'euros, pour les interlocuteurs de poids dans son jeu. Il a aussi tenté d'arroser des journalistes pour passer le cap en 2010. La société belge Zetes, qui semble obtenir facilement des contrats de fourniture de kits électoraux dès que Louis Michel intervient dans un pays est soupçonnée d'avoir pratiqué de la surfacturation pour sa prestation au Togo. La facilité avec laquelle se réalisent des surfacturations sur le budget de l'aide européenne renvoie aux responsabilités politiques dans un contexte de dictature et corruption : Louis Michel était un des principaux défenseurs du Togo pour le redémarrage des aides européennes après le putsch de 2005.

Il est de nouveau intervenu en soutien au régime en novembre 2011 dans l'affaire de l'exclusion des députés ANC.

La validation de l'élection en 2010, par Ashton et la Commission européenne, malgré les observations sévères de la mission d'observation électorale, a eu aussi un impact continental car elle est intervenue en faveur d'une dictature dans un cas rare de rapport de force proche d'une bascule en faveur d'opposants. La Commission européenne aura du mal à revenir à

la fermeté comme le souhaiteraient certains députés européens indignés.

La diplomatie française silencieuse

Faure Gnassingbé ne peut justifier d'intérêts français et de ressources naturelles importantes pour se faire valoir. En 2010, la coopération militaire française a pris part à la mascarade avec la formation de la Force de sécurité de l'élection présidentielle (FOSEP) dirigée par le lieutenant-colonel Yark, accusé de tortures en 2005 par l'Organisation mondiale contre la torture. Depuis l'expulsion fin 2009 d'Eric Bosc, premier conseiller de l'ambassade de France et ami de Kofi Yamgnane, les relations entre Faure Gnassingbé et l'exécutif français sont mauvaises. Kofi Yamgnane, proche de François Hollande, pense en priorité à la situation togolaise. Deux de ses collaborateurs de 2010, Innocent Assima et Narcisse Azanléko, prisonniers pendant deux ans, ont été torturés pendant plusieurs mois et viennent d'être libérés. Quel que soit le parti victorieux en France, rien n'indique que les relations puissent s'améliorer. La coopération militaire française s'adapte, elle, à toutes les situations. Les conseillers français continuent d'être présents auprès de l'armée et des forces de l'ordre togolaises, pilier du régime. La coopération militaire française avec les dictatures africaines est structurellement si bien établie, tellement assimilée, que le scandale semble être invisible. L'incident de l'altercation entre le photographe togolais Didier Ledoux et le lieutenant-colonel français Létondot en août 2010 a été étouffé : Ledoux a reçu une aide française et est réfugié en France. La coopération militaire française ne peut souffrir d'aucune publicité. Les programmes de coopération impliquant la France et l'Union européenne mélangent maintenant formations au maintien de l'ordre et dans la justice, pour rendre l'ensemble plus présentable.

La torture après les massacres

Les projecteurs éclairent enfin la torture récurrente depuis 2005. Le 6 octobre 2011, lors de l'Examen périodique universel des Droits de l'homme de l'ONU à Genève, l'accent a été mis sur la torture.

La délégation française y a indiqué que « la France recommande au gouvernement togolais de signer et ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale », et, faisant référence aux « cas de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapportés notamment au sein de l'Agence nationale de renseignement (ANR) », « de mettre en

place le mécanisme national indépendant de prévention de la torture prévu par le protocole facultatif à la Convention contre la torture ». L'affaire Kpatcha, frère du président accusé de coup d'état et emprisonné depuis avril 2009, n'en finit pas de revenir comme un boomerang. Les hommes de Kpatcha ont été torturés, et sont accusés, entre autres, le colonel Massina, chef de l'ANR, le commandant Kulo et le capitaine Kadanga. Une plainte a été déposée contre le colonel Massina devant la CPI. La justice internationale pourrait s'intéresser au Togo, etc'est tout cas la volonté de plus en plus de togolais conscients des manipulations pour freiner la justice, ce qui a été particulièrement dénoncé concernant la commission Vérité Justice et Réconciliation. L'échec de cette commission, reconnu par son président Mgr Barrigah, qui, en guise de bilan, a qualifié son action de « mitigée », pourrait pousser vers une investigation de la CPI. Le Collectif des Associations contre l'impunité au Togo a aidé les victimes à déposer 72 plaintes devant la justice togolaise pour les massacres de 2005 qui impliquent, entre autres, le major Kouloun dans la région d'Atakpamé, où les massacres furent les plus nombreux, parmi les 400 à 500 morts minimum indiqués par le rapport de l'ONU. En février 2012, l'affaire Kpatcha rebondit : la Commission nationale des Droits de l'homme (CNDH) a rédigé un rapport sur les tortures de l'ANR, que le gouvernement togolais a diffusé dans une version expurgée des principales accusations. Le président de la CNDH, Koffi Kounté, a fui en Europe.

Un régime qui s'use au fil des affaires

En octobre 2011, le Togo a été élu par l'Assemblée générale des Nations unies membre non permanent du Conseil de sécurité, mais cette victoire a été de courte durée. La tension avec les États-Unis, qui surveillent le Togo en raison des transferts de cocaïne entre Amérique du Sud et Europe, s'est aggravée avec l'affaire, révélée par le FBI fin 2011, d'un trafic de véhicules d'occasion passant par Lomé au profit du Hezbollah libanais et impliquant des officiels togolais. Hillary Clinton est venue en janvier à Lomé. Les affaires de corruption touchent d'autres proches du président tels la directrice générale des Impôts, Ingrid Awadé, ou le ministre de l'Intérieur et de l'administration territoriale, Pascal Bodjona. La presse togolaise, celle qui n'est pas soumise par les cadeaux présidentiels, se permet de sortir de plus en plus de vérités. Les procès bâclés et amendes effrayantes ont ralenti le travail des journalistes, mais

ont aussi poussé à plus de radicalité. Paradoxalement, malgré les menaces qui pèsent sur elle, la presse togolaise est aujourd'hui plus libre que dans d'autres pays plus démocratiques. Elle commence à s'intéresser aux « biens mal acquis » locaux. Les BMA ont eu énormément de retentissement pour la partie immobilière française des fortunes du pétrole, et seul le journaliste camerounais Jean Bosco Talla avait osé s'attaquer à la fortune locale de Biya, ce qui lui avait valu des menaces de mort. Faure Gnassingbé possède au Togo des propriétés luxueuses, et entretient des maîtresses dont les villas sont gardées par les forces de l'ordre. Le rapprochement des législatives devrait renforcer la volonté des opposants d'agir pour de nouvelles révélations. Faure Gnassingbé commence à être isolé à l'extérieur et le recours à la force devient délicat. Pourra-t-il tenir longtemps sans échapper aux conséquences définitives de sa prise de pouvoir ?

Régis Marzin

Cameroun : une victoire judiciaire pour le maire Paul Eric Kingué

Le 26 mars, un tribunal camerounais a donné raison au maire Paul Eric Kingué, qui vit, depuis 2008, une véritable persécution judiciaire. La procédure avait débuté, comme par hasard, après la dénonciation du non-paiement d'impôts locaux par les sociétés bananières françaises implantées sur sa commune de Njombe-Penja. Il a en effet été finalement acquitté dans l'affaire d'un supposé détournement de 1,4 million de franc CFA, qui lui avait valu une condamnation à dix ans de prison en première instance, notamment grâce à la mobilisation d'avocats venus de Belgique. Il reste cependant en prison : condamné à la prison à vie pour une autre affaire de détournement d'argent, il vient d'interjeter appel. Enfin, un recours a aussi été déposé devant la Cour suprême pour un autre procès sur sa participation aux émeutes de 2008 (ou plus exactement sur la façon dont il avait encouragé cette révolte populaire, en contribuant quelques années plus tôt à la conscientisation politique des jeunes de sa commune !). Celui-ci lui avait valu six ans de prison et une lourde amende, ramenés à trois ans dans le jugement en appel... intervenu justement au bout de trois ans de détention.

Thomas Noirot

RWANDA

La France au Rwanda : complicité de

La politique menée par notre pays vis-à-vis du Rwanda de 1990 à 1994 était une politique secrète, mise en œuvre par un petit cercle de hauts responsables politiques et militaires, sous la houlette de François Mitterrand. Une politique criminelle puisqu'elle a soutenu ceux qui préparaient, puis commettaient le génocide des Tutsi, avant de leur permettre de s'échapper.

Informés dès l'automne 1990 de la possibilité d'un génocide des Tutsi, les dirigeants français ne s'en sont pas moins engagés dans un soutien politique, diplomatique et militaire aux extrémistes hutu, jusqu'à exfiltrer les responsables du génocide vers le Zaïre sous couvert de l'opération Turquoise.

Lorsque le génocide est déclenché, le 6 avril 1994, les autorités françaises ont immédiatement connaissance de la nature des événements. L'ordre d'opération d'Amaryllis (opération d'évacuation des Français et des Européens), daté du 8 avril 1994, indique en effet que se déroule à Kigali, depuis la veille, « l'élimination des opposants et des Tutsi ». Le gouvernement français n'ordonne pas à nos troupes de secourir les victimes, alors que la France est signataire de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide. Au contraire, ses instructions sont de ne pas montrer aux médias « des soldats français n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches ». Les employés tutsi du centre culturel français et de la mission de coopération sont ainsi abandonnés aux tueurs. Le contraste est saisissant : l'ambassadeur Marlaud accueille à l'ambassade de France les pires extrémistes hutu. Il cautionne la formation du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), couverture politique du coup d'Etat qui vient de se produire avec l'assassinat des responsables politiques hutu favorables aux accords de paix d'Arusha : le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, plusieurs ministres, le président de la Cour constitutionnelle.

Un soutien politique au plus haut niveau

Le 21 avril 1994, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, vote, comme les autres grandes puissances, la réduction drastique du contingent de Casques bleus, abandonnant les Rwandais tutsi à leur sort tragique. Mais elle est le seul pays occidental à avoir reçu en visite officielle des membres du GIR. Le 27 avril 1994, en plein génocide, Jérôme Bicamumpaka, ministre des Affaires étrangères du GIR, et Jean-Bosco Barayagwiza, leader du parti extrémiste le plus anti-tutsi, la CDR, sont accueillis à l'Élysée par Bruno Delaye, conseiller Afrique de François Mitterrand, à Matignon par Edouard Balladur, Premier ministre, et Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères.

Un mois plus tard, inquiet de l'avancée des troupes du FPR, c'est à François Mitterrand que le Président rwandais par intérim, Théodore Sindikubwabo, écrit en ces termes : « Le Peuple rwandais vous exprime ses sentiments de gratitude pour le soutien moral, diplomatique et matériel que vous lui avez assuré depuis 1990 jusqu'à ce jour. En son nom, je fais encore une fois appel à Votre généreuse compréhension et à celle du Peuple Français en vous priant de nous fournir encore une fois Votre appui tant matériel que diplomatique. » A cette date, au moins un demi-million de Tutsi et des milliers de Hutu opposés au génocide ont déjà été massacrés au Rwanda.

Un soutien militaire constant

L'appui aux Forces armées rwandaises (FAR) consiste d'abord à permettre leur approvisionnement en armes (munitions surtout) pendant toute la durée du génocide. La première livraison a lieu pendant l'opération Amaryllis, dans la nuit du 8 au 9 avril 1994, à l'aéroport de Kanombe. Elle se déroule en parfaite coordination avec les FAR. Tout au long du génocide, le colonel Kayumba, directeur du service financier du ministère rwandais de la Défense, est reçu régulièrement à Paris par le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération. Kayumba organise six livraisons d'armes aux tueurs entre le 18 avril et le 19 juillet 1994.

Du 9 au 13 mai 1994, le général Huchon rencontre le lieutenant-colonel Rwabalinda, conseiller du chef d'Etat-major des FAR qui encadrent le génocide. Dans son rapport, Rwabalinda écrit : « Le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires

français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus pour responsables des massacres commis au Rwanda. Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement français [sic], a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir des gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures [sic]. » Ainsi, un mois après le début du génocide, le général Huchon ne signifie aucune désapprobation à son interlocuteur, mais insiste sur la nécessité urgente de retourner l'opinion internationale en faveur du GIR. Et d'évoquer, parmi les « priorités » : « [...] La présence physique [sic] des militaires français au Rwanda ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coup de mains dans le cadre de la coopération. [...] L'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non. »

Des soldats français aux côtés des génocidaires

La « présence physique de militaires français au Rwanda », mercenaires ou non, aux côtés des génocidaires, est attestée par des témoignages de plus en plus nombreux. Ainsi celui de l'ancien chauffeur du colonel Bagosora, « cerveau » du génocide, qui dit avoir vu, le 24 avril 1994, deux militaires français avec deux soldats des FAR et quatre miliciens Interahamwe. Les deux Français contrôlaient les cartes d'identité et « triaient » les Tutsi, livrés ensuite aux miliciens qui les tuaient. Si ce témoignage recueilli par Cécile Grenier est fiable, il s'agit d'une participation directe au génocide.

Georges Ruggiu, l'animateur de la Radio des Mille Collines, affirme quant à lui avoir vu à Kigali, puis à Gisenyi, quatre militaires français arrivés autour du 16 avril 1994 et repartis le 21 mai. Soldats réguliers ou mercenaires ? Ruggiu ne le dit pas, mais il décrit ces militaires comme circulant deux par deux, la plupart du temps avec le général Bizimungu, chef d'état-major de FAR, et avec le général Kabiligi, dans des véhicules camouflés avec forte escorte.

Paul Barril a été aperçu à maintes reprises au Rwanda avant et pendant le génocide, à la tête d'un groupe de mercenaires.

Il est temps de l'interroger sérieusement sur

génocide

ce qu'il sait de l'attentat du 6 avril 1994, et l'on peut raisonnablement penser que les juges Trévidic et Poux vont s'en charger bientôt. Mais au-delà, Barril a entraîné des soldats rwandais pendant le génocide.

Le 28 mai 1994, il a signé un contrat d'assistance avec le Premier ministre du GIR pour deux millions de cartouches et des milliers de grenades, utilisées dans la guerre contre le FPR, mais également pour commettre le génocide.

L'omniprésent capitaine Barril

L'ancien gendarme de l'Elysée a bel et bien joué un rôle crucial dans l'implication française au Rwanda. Il est, selon Patrick de Saint-Exupéry, « le pivot d'une toile d'araignée entre l'Elysée de Mitterrand et les extrémistes qui commettront le génocide » et ce, bien avant 1994. Au point qu'en 1993, un des plus hauts gradés de l'armée française demande à François Mitterrand : « L'ancien capitaine Barril est-il chargé officiellement ou officieusement d'une mission [au Rwanda] ? » Mitterrand lui répond que Barril n'est mandaté par personne (*Complices de l'inavouable*, p.282). Pourtant, Barril travaillait depuis 1989 pour la sécurité du Président Habyarimana... après avoir assuré celle de François Mitterrand au début des années 80. Peut-on alors croire que Barril est un mercenaire qui travaille pour son propre compte ? N'est-il pas plutôt un « corsaire de la République », avec lettres de marque signées des plus hautes autorités ? Est-ce pour cela qu'il est intervenu en permanence dans l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 ? Est-ce la raison pour laquelle Paul Quilès a soigneusement évité de le convoquer devant la Mission d'information parlementaire qu'il présidait en 1998 ?

Si les autorités françaises ont suivi une stratégie indirecte de soutien aux génocidaires aussi longtemps qu'elles l'ont pu, elles ont dû pour finir intervenir directement face à la débâcle militaire de leurs protégés : c'est l'opération Turquoise.

Les ambiguïtés de l'opération Turquoise

Le président Mitterrand trouve ainsi urgent, à la mi-juin 1994, d'agir afin de mettre fin aux massacres, alors qu'il n'avait pas jugé bon de le faire en avril. L'opération Turquoise doit officiellement protéger les populations menacées. Elle sauvera effectivement de 10 000 à 17 000 Tutsi. Mais les accusations de viols, de traitements cruels, de livraisons

de rescapés tutsi aux tueurs dans les camps de réfugiés sous la garde des militaires français sont nombreuses et font l'objet d'une instruction confiée maintenant au Pôle « Génocides et crimes contre l'humanité » du tribunal de grande instance de Paris.

A Bisesero, deux mille rescapés Tutsi, qui, après avoir un temps repoussé les assauts des tueurs ont réussi à survivre en se cachant, sont découverts par une patrouille française le 27 juin 1994. Ils doivent attendre trois longs jours pour être évacués. Trois jours de trop pour un millier d'entre eux, d'autant plus que pendant ce laps de temps les miliciens et les soldats des FAR ont redoublé leurs attaques. Pourquoi ce délai avant de les secourir ?

La zone Turquoise n'a donc pas empêché les exactions contre les Tutsi de se poursuivre. Par contre, elle a été très utile aux assassins.

L'évacuation des génocidaires au Zaïre, sous couvert de Turquoise

La zone humanitaire sûre créée par l'opération Turquoise à l'ouest du Rwanda est immédiatement utilisée comme refuge par les auteurs du génocide, en passe d'être défaits militairement par le FPR. Face à cette situation, l'ambassadeur Yannick Gérard envoie un télégramme à Paris le 15 juillet 1994 en indiquant : « [...] dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas. » Les responsables et les auteurs du génocide présents dans la zone humanitaire sûre mise en place par Turquoise n'y sont pas arrêtés. Au contraire, ils sont laissés libres d'aller se réfugier au Zaïre, impunément, souvent avec armes et bagages. Le numéro d'octobre 1994 de la revue de la Légion étrangère, Képi blanc, écrit même que « l'état-major tactique [de Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement rwandais vers le Zaïre ». Le colonel Théoneste Bagosora, principal architecte du génocide, avait déjà été évacué par nos soldats début juillet.

Un soutien qui perdure après le génocide

Non contentes d'avoir permis aux génocidaires d'échapper à leur châtimement, les autorités françaises maintiennent leur alliance avec eux après le génocide en leur fournissant de la nourriture, des armes, un

entraînement militaire... A l'été 1995, le gouvernement français refuse même de satisfaire la demande du gouvernement belge d'arrêter et d'extrader le colonel Bagosora qui faisait, comme d'autres génocidaires de premier plan, des séjours dans notre pays.

Reconnaître la complicité de génocide

Au regard de ces faits, il apparaît bel et bien que les autorités françaises ont rendu notre pays coupable de complicité de génocide. En effet, selon la jurisprudence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) : « [...] un accusé est complice de génocide s'il a sciemment et volontairement aidé ou assisté ou provoqué une ou d'autres personnes à commettre le génocide, sachant que cette ou ces personnes commettaient le génocide, même si l'accusé n'avait pas lui-même l'intention spécifique de détruire en tout ou en partie le groupe national, ethnique, racial ou religieux, visé comme tel. » Au nom de calculs géopolitiques dictés par une minorité hors de tout contrôle du fait du prétendu « domaine réservé » du chef de l'Etat, les dirigeants français ont consenti sans états d'âme à la préparation puis à l'exécution du massacre de près d'un million d'êtres humains. Une fois le crime accompli, ils n'ont pas rompu leur alliance avec les assassins. François Mitterrand a pu dire à des proches, à l'été 1994 : « Vous savez, dans ces pays-là, un génocide, c'est pas trop important ».

L'effort constant pour couvrir d'une chape de plomb faite de secret-défense, de manipulations judiciaires et de désinformation médiatique l'implication française dans le génocide des Tutsi semble de plus en plus vain. Les contre-vérités assénées péremptoirement – le FPR aurait commis l'attentat du 6 avril 1994, il aurait perpétré un génocide des Hutu – ne résistent pas à l'analyse. Pas plus que la manœuvre consistant à repeindre en rose la politique menée au Rwanda à partir de 1990.

Il a fallu attendre 1995 pour que le premier magistrat de notre pays reconnaisse la participation du régime de Vichy au génocide des juifs d'Europe. Mais la République française n'a toujours pas admis avoir recouru systématiquement à la torture et aux exécutions extra-judiciaires en Algérie, un demi-siècle après les faits... Alors, combien de temps faudra-t-il encore pour que la complicité de la France dans un deuxième génocide – celui des Rwandais tutsi – soit officiellement reconnue ?

Rédaction Rwanda

1 - Affaire Bagilishema, chambre de première instance du TPIR, 7 juin 2001, paragraphe 71.

MALI

Nouhoum Keita : « Il faut réconcilier les Maliens avec leurs institutions »

A Bamako, les partis politiques et la société civile sont divisés après le putsch du 21 mars. Deux visions s'opposent. D'un côté, le SADI, Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance, d'Oumar Mariko et ses alliés ont créé le MP22, le mouvement populaire du 22 mars favorable aux mutins. De l'autre, le Front uni pour la restauration de la démocratie, un front de 38 partis et d'associations, qui dénonce le coup d'Etat. Rencontre avec Nouhoum Keita, membre du bureau politique du SADI.

Billets d'Afrique : *Quelle est votre analyse sur la situation politique au Mali pré-coup d'Etat ?*

Nouhoum Keita (NK) : Avant le coup d'Etat, le pays vivait dans une situation d'incertitude qui s'est accentuée avec la rébellion du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA).

Le gouvernement en place n'avait aucun projet politique cohérent de développement et aucune ambition nationale. Notre dépendance vis-à-vis des institutions financières internationales, en poursuivant avec une zèle inouï les privatisations à outrance, la liquidation des secteurs stratégiques de notre économie nationale et le bradage de nos richesses à des multinationales, n'a fait que s'accroître. Résultat : aggravation du chômage et de la misère, licenciements massifs par les entreprises publiques.

Cette situation s'est aggravée avec le deuxième mandat d'Amadou Toumani Touré (ATT). Il a maintenu notre économie sous domination avec l'application mécanique des politiques d'ajustement structurel. Jamais auparavant, nous n'avons connu par ailleurs un tel taux de corruption. Le vérificateur général¹ a établi que sur les dix années de présidence d'ATT, plus de 150 milliards de

francs CFA (environ 230 millions d'euros) ont été détournés, sans compter le blanchiment et l'argent de la drogue. Il y a collusion entre les milieux mafieux et les hauts dirigeants de l'appareil d'Etat.

Notre analyse de la situation a donc abouti au constat suivant : ATT est responsable de la situation créée dans le nord du pays. Les combattants qui ont quitté la Libye et traversé les frontières algériennes étaient armés et n'ont pas été désarmés, comme le Niger l'a fait. Deuxièmement, il a laissé les narcotrafiquants s'installer au Mali. Tous les généraux autour d'ATT sont impliqués dans les trafics de drogue et sont en collusion avec les ravisseurs des otages et négocient après. Enfin, les conditions nécessaires à une élection transparente n'étaient pas réunies pour les élections du 29 avril. Le régime voulait céder le pouvoir, ou plus exactement remettre le pouvoir à quelqu'un que la France voudrait voir installer. Tout le monde savait qu'il n'y aurait pas eu d'élections le 29 avril et que c'était un coup d'Etat civil que l'on préparait, une pure cession du pouvoir. Le régime d'ATT s'évertuait aussi avec ces élections à faire voter une nouvelle constitution par les Maliens, constitution qui allait renforcer le pouvoir du président au lieu de renforcer le pouvoir des institutions.

Le coup d'Etat du 22 mars a été une façon de mettre le holà. Il est né de la frustration de l'armée mise en déroute par le MNLA. Frustrés, démoralisés, démobilisés, les militaires ont réagi devant l'incurie de la hiérarchie militaire.

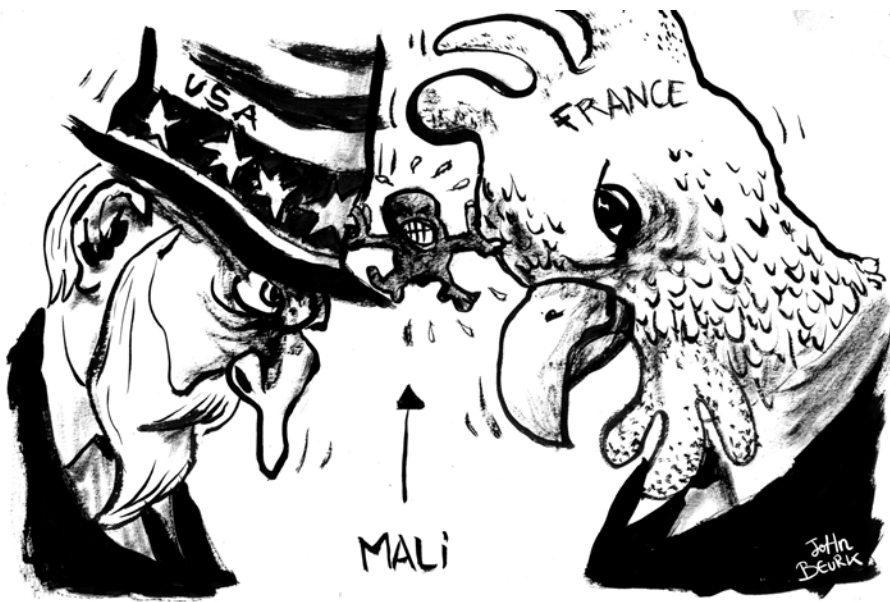
BDA : *ATT aurait-il été moins dépendant que d'autres par rapport à la France, avec notamment l'exemple des accords de réadmission ou les tensions concernant AQMI ?*

NK : ATT n'a jamais affiché de relation d'indépendance vis-à-vis de la France, bien au contraire il a servi la France de façon très loyale. Les accords de réadmission sont une question assez marginale : ATT ne pouvait pas signer cet accord, du fait de la pression des travailleurs immigrés en France. Vers la fin de son mandat, il a laissé le pays livré à lui-même, en passe de devenir un narco-Etat. C'est aussi à ce moment-là que les ressortissants occidentaux [parmi lesquels les employés d'Areva faits otages en septembre 2010 et encore otages] ont été enlevés. Et son régime s'est servi de la présence des criminels d'AQMI et des narco trafiquants pour s'enrichir : ce sont les personnes du système ATT qui ont servi d'intermédiaire entre ceux qui enlèvent les otages et les pays. C'est alors que la France a vu qu'à long terme, ATT ne pouvait plus faire l'affaire. Ce n'est pas pour rien qu'elle a reconnu publiquement avoir reçu des notables proches du MNLA, qu'elle a vu comme des alliés qu'elle pouvait armer et qui seraient plus sûrs que le Mali pour combattre AQMI. Des informations très critiques me parviennent sur le largage par la France d'armes au Nord du pays pour les rebelles. Cela répond à un double objectif stratégique pour la France. D'une part d'assurer la mainmise de la France sur notre pays et son économie dans un contexte de

Le rétropédalage français

« (...) Les ambiguïtés évoquées ici ont un corollaire diplomatique, qu'atteste le durcissement, patent au fil des heures, de la réprobation internationale. Passé les palinodies initiales, tous les partenaires, africains ou pas, du Mali, ont puisé dans le catéchisme en vigueur les termes de leur blâme.

De l'Union africaine à l'ONU, de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) à l'Europe des 27, de l'Organisation internationale de la Francophonie au Département d'Etat américain, tous « condamnent fermement » le putsch et exigent le retour immédiat à l'ordre constitutionnel. Pour la France, que l'on sait encline à fustiger le laxisme d'ATT envers le péril islamiste, l'exercice s'apparente à un rétropédalage acrobatique. Car les commentaires initiaux suggéraient que Paris pourrait entériner de facto le coup de force, pourvu que l'ordre régnât et que le calendrier électoral fût grosso modo respecté (...), (L'Express, 23 mars). Vincent Hugué fut un des rares journalistes français à avoir relevé l'ambiguïté et surtout les arrière-pensées d'Alain Juppé.



concurrence forcée avec les Etats-Unis qui veulent toujours installer une base d'AFRICOM dans le Sahel. Et d'autre part, il s'agit pour la France de sécuriser son accès aux matières premières. La France a armé le MNLA, une organisation que je qualifierais de terroriste car elle est organiquement et structurellement liée aux groupes islamistes comme AQMI. Ils disent revendiquer l'indépendance, alors qu'ils ne représentent pas plus de 14% des populations au Nord. Si l'on organisait un référendum aujourd'hui, le résultat ne serait pas pour l'indépendance. En les armant, la France voulait affaiblir considérablement le Mali, qui serait ainsi prêt à tout accepter. La France reprochait à ATT d'avoir fait un virage du côté des Américains. Puis la France lui a reproché sa mollesse dans la lutte contre le terrorisme et il est devenu infréquentable du fait de ses liens avec les narcotrafiquants. Il fallait trouver quelqu'un de plus ferme et plus présentable. C'est cette carte qu'ils étaient en train de jouer en poussant pour la tenue des élections en avril. Modibo Sidibé, l'ancien Premier ministre était le candidat de la France. Mais d'autres au niveau de l'entourage d'ATT, auraient aussi pu faire son jeu. Concernant l'accès aux matières premières, si la France a de l'uranium au Niger, elle a intérêt à faciliter également son accès aux ressources potentielles au Mali, et à être très présente en Libye, au Niger et au Mali.

BDA : Est-ce que le lien que vous évoquez entre AQMI et le MNLA est si évident ?

NK : Bien sûr ! Tout le monde sait – et cela s'est révélé après – qu'à Aguelhoc, où les prisonniers militaires maliens ont été égorgés, le MNLA était avec les troupes d'Ansar Dine. Sans ces derniers, d'ailleurs, le MNLA n'est pas en mesure de gagner

grand chose même s'ils s'efforcent de dire qu'ils ne sont pas ensemble. Sur le plan militaire, c'est le groupe de Iyad Ag Ghali [d'Ansar Dine] qui est la composante la plus puissante de la rébellion. Le MNLA est composé des groupes du 23 mai de Bahanga², et de personnes de retour de Libye. Mais du point de vue militaire, ce sont les hommes d'Iyad qui décident. Une grande campagne médiatique nourrit un sentiment – disons – affectif d'une partie des Occidentaux pour les rebelles du MNLA, considérés comme opprimés alors que ces gens ne sont pas représentatifs.

BDA : Le SADI a-t-il préparé le coup d'Etat, ou vous vous êtes saisis de l'opportunité ?

NK : Nous n'avons rien préparé, le coup d'Etat n'a jamais été dans notre projet politique. Depuis 1991, nous avons toujours promu les élections comme mode de sanction des politiques. Quand ATT est arrivé au pouvoir, nous avons accepté d'entrer dans son gouvernement d'union³ mais nous avons découvert un clientélisme concret et une corruption institutionnalisée. Nous nous sommes alors retirés du gouvernement. Depuis, nous avons critiqué les dérives du régime, la corruption, les trafics de drogue, le blanchiment de l'argent, tous ces maux qui ont gangrené ce pays, affaibli l'Etat, les institutions et les partis politiques. Lorsque les circonstances historiques l'imposent, il faut faire preuve de lucidité et trouver comment surmonter les étapes difficiles. Nous sommes prêts à discuter avec ceux qui ont pris le pouvoir afin de mettre sur pied un nouveau cadre qui permette de remettre les choses à plat et d'organiser des élections honnêtes pour que ceux qui auront obtenu la confiance du peuple puissent gouverner. Ce coup d'Etat met deux camps

face à face : il y a ceux qui voulaient mettre en place une démocratie des riches. Ce sont eux qui ont profité pendant vingt ans de ce « système démocratique » et qui pensent que la démocratie est un jeu institutionnel dans un milieu fermé.

Cette caste de privilégiés a pillé notre pays et voulait utiliser cet argent pour conquérir le pouvoir ce 29 avril 2012. Ils versent aujourd'hui des larmes de crocodile, en criant que la démocratie est menacée. De l'autre côté, il y a ceux qui pensent que la démocratie doit être celle du peuple, que c'est au peuple de faire appliquer la sanction populaire. Nous, nous sommes pour cette démocratie.

BDA : Que préconisez-vous pour le Nord ?

NK : Pour le Nord, nous sommes *a priori* pour une solution pacifique. Mais je suis très pessimiste sur des négociations car les rebelles ont dit que la seule négociation qui aille, c'est leur indépendance. Je pense qu'aujourd'hui il faut choisir l'initiative militaire. Le Mali doit être libéré par les Maliens eux-mêmes et nous n'accepterons pas la présence d'une force autre sur notre sol. La France veut mettre en place une force d'interposition, un scénario à l'Ivoirienne, d'après ce qu'a dit Juppé en visite au Mali. Notre peuple doit s'organiser et avoir une armée capable de défendre l'intégrité de son territoire, sinon les solutions seront imposées de l'extérieur et nous serons une nation sous dépendance, assujettie.

Notre deuxième priorité est de rétablir la démocratie, en organisant des élections transparentes et régulières. Les gens sont dégoûtés, la participation au vote ne dépasse pas 15%. Il faut réconcilier les Maliens avec leurs institutions, en mettant en place les conditions d'une véritable transition démocratique. Il faut mettre en place un Etat fort dans lequel les institutions politiques et judiciaires fonctionnent, qui garantisse une égalité des chances pour tous les citoyens, et mettre fin à l'impunité et au népotisme. Si ces conditions sont réunies, nous pourrions sortir de cette crise.

Propos recueillis à Bamako par Juliette Poirson

1 - Depuis 2004, un « Vérificateur général », organe indépendant, contrôle la gestion des ressources publiques. Nommé par le président, il est partiellement financé par la coopération canadienne.

2 - Soulèvement touareg dans différentes villes du Nord dirigé par Ibrahim ag Bahanga et Hassan Fagaga le 23 mai 2006, qui créent l'Alliance démocratique du 23 mai. Les « accords d'Alger » seront signés entre ce groupe et le gouvernement malien en 2006.

3 - Cheik Oumar Sissoko, président du SADI, a été ministre de la culture pendant 5 ans, lors du 1^{er} mandat d'ATT.

La responsabilité sociale des entrepri

Véritable mode depuis une dizaine d'années en Europe, la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) est désormais le maître-mot du développement économique en Afrique francophone. Les multinationales occidentales entendent préserver leurs positions, en prétextant proposer une voie d'amélioration de l'exploitation économique du continent.

C'est le 29 février dernier que la loi « Warsman 4 » a été votée. Parmi le patchwork de mesures qu'elle tente de fédérer (tellement péniblement qu'elle a été attaquée pour ce motif au Conseil constitutionnel, qui doit se prononcer prochainement), l'une d'elles veut obliger les entreprises françaises de plus de 5 000 salariés à intégrer dans leur rapport annuel, à partir de 2013, une liste d'informations dites « extra-financières », sur leur politique au niveau social et environnemental. Cette obligation, qui correspond à la traduction maintes fois retardée d'un des engagements du Grenelle de l'Environnement de 2007, devrait être progressivement élargie jusqu'à concerner toutes les entreprises de plus de 500 salariés, filiales comprises... dont celles opérant en Afrique. Une avancée... vers l'arbre qui pourrait cacher la forêt.

La mode RSE

Il faut dire que la vague d'intérêt pour la « responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises » est générale : depuis le début des années 2000 en Europe, et une décennie de plus aux Etats-Unis, on assiste à une véritable explosion des « démarches de RSE » et de la communication qui les accompagne : des « codes de conduite » et autres « chartes éthiques » ont ainsi fleuri

dans toutes les multinationales pour expliquer comment, spontanément et volontairement, elles prennent à bras le corps les grands problèmes de société – avec un numéro d'équilibriste revenant à expliquer que leurs pratiques sont désormais exemplaires, sans pour autant reconnaître qu'elles ne l'étaient pas jusqu'à présent. Cet engouement vise en effet à redorer l'image des entreprises et du monde des affaires, ternie par des scandales retentissants, tout en soutenant que ces derniers n'étaient que des exceptions et non la règle générale (qui serait, à l'inverse, que les entreprises prennent soin des gens et de la planète). Et communiquer à ce sujet leur est facile : la RSE peut regrouper à peu près tout et n'importe quoi, puisqu'on considère généralement que cela englobe l'ensemble des démarches de l'entreprise qui ne sont pas strictement liées à son activité économique – du tri des déchets dans les locaux au versement d'un salaire supérieur au minimum légal, en passant par exemple par la fourniture de services sociaux (soins, formation, ...).

Greenwashing

Evidemment, nombre de ces engagements permettant de « reverdir » une image dégradée restent lettre morte. Afin de « garantir » leurs engagements, les multinationales ont pourtant développé des certifications ou des labels, parfois en lien avec des ONG reconnues comme le WWF – dont la gentille image de panda masque une propension à multiplier les partenariats avec des entreprises trop contentes de pouvoir communiquer sur cette alliance de circonstance. Ces labels peuvent parfois simplement garantir le respect de la réglementation, comme c'est le cas pour de nombreuses certifications de l'industrie forestière : il s'agit en effet d'un « effort » et cela doit être reconnu et valorisé ! Mais, le plus souvent, ils promettent des démarches qui vont au-delà des seules exigences légales... et offrent ainsi un rideau de fumée verte bien pratique. Face à une critique, les firmes peuvent en effet choisir le type de réponse qui les désavantage le moins et prétendre avoir résolu le problème... à l'instar de la Compagnie fruitière, dont les plantations camerounaises sont certifiées GlobalGAP, et qui se gargarise de protéger les habitations environnantes par des haies d'arbres

« Il faut réagir au dénigrement systématique dont les entreprises françaises sont l'objet dans leurs activités africaines »

Alexandre Vilgrain, président du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN)

plutôt que de renoncer à l'épandage de pesticides par avion. On peut certes y voir un progrès ; mais on peut aussi y voir un moyen de faire taire la critique à moindre coût. Ce rideau de fumée peut aussi concerner des Etats : ainsi le gouvernement du Canada, qui offre pourtant aux sociétés minières une réglementation sur mesure pour favoriser le pillage du sous-sol de toute la planète, s'est vu remettre le prix de la « meilleure démarche étrangère pour l'impulsion de la RSE en Afrique » lors du premier « Forum international des pionniers de la responsabilité sociétale des entreprises en Afrique » organisé du 8 au 10 novembre 2011 à Douala par une organisation patronale camerounaise et l'Institut Afrique RSE. Cet « institut », qui avec un tel nom cherche à usurper un peu de prestige, n'est qu'une coquille de plus pour abriter les activités de Thierry Téné, que *Les Echos* (22 février 2012) présentent comme « l'un des rares consultants africains de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de l'économie verte ». Ce Camerounais installé à Lille aime vanter « les opportunités de green business et d'investissement en Afrique », comme il l'écrit sur son blog (25 janvier 2012). Et sans complexe : « Des entrepreneurs canadiens rencontrés en Afrique ont confié à *La Presse des marges de profits de 10 %... à 130 % sur certains projets. Vous connaissez un endroit au monde où on peut trouver mieux ? (...)* Face à ce constat, vous avez décidé de sauter dans le premier vol à destination de l'Afrique pour faire des affaires. (...) Faites de la responsabilité sociétale des entreprises et de la croissance verte le cœur de votre business model » (24 janvier 2012).

Promo syndicale

Le *green business* n'a pas attendu Thierry Téné, bien sûr. Vigeo, société créée en 2002 et dirigée par l'ancienne syndicaliste CFDT Nicole Notat, s'est

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org

ses au secours de l'impérialisme

fait une spécialité de l'évaluation et du conseil sur les démarches RSE. Implantée au Maroc depuis 2005, Vigeo organisait le 30 janvier dernier la remise de trophées des « Top-performers RSE » à huit entreprises « identifiées comme les plus performantes parmi les 40 plus grandes capitalisations cotées à la Bourse de Casablanca ». On a ainsi vu Nicole Notat remettre des prix à de grands groupes marocains et français, comme le cimentier Lafarge, la société Maroc Télécom (filiale du groupe Vivendi), la société Lydec (filiale de Suez Environnement) ou encore la Centrale laitière (liée au groupe Danone). Forte de son expérience, Vigeo vient même de conclure un partenariat avec le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), dont la première réalisation devrait être la publication d'un « Guide des bonnes pratiques RSE des entreprises françaises en Afrique ». Le CIAN ne s'en cache pas : il s'agit pour lui de « réagir au dénigrement systématique dont les entreprises françaises sont l'objet dans leurs activités africaines » en faisant valoir leurs démarches RSE, notamment leurs « nombreuses actions en faveur des populations » (Agence Ecofin, 24 février 2012). On attend que Nicole Notat aille expliquer cela aux populations riveraines de la Sosucam, qui luttent contre l'accaparement de 10 000 hectares supplémentaires par cette société sucrière camerounaise appartenant à Alexandre Vilgrain, le président du CIAN.

La RSE comme stratégie concurrentielle

Pour les entreprises françaises, se redorer le blason grâce à tous ces discours généreux a évidemment un intérêt notoire : faire valoir l'argument dans la compétition vis-à-vis de leurs concurrentes en Afrique, notamment chinoises. Ainsi, il n'y a plus en France un colloque ou un forum officiel sur le développement économique de l'Afrique où n'est évoquée la « plus grande responsabilité » de nos entreprises, comme rempart à la concurrence. Thierry Téné relevait d'ailleurs sur son blog, le 24 novembre dernier, que « l'Europe et le Canada font de la responsabilité sociétale des entreprises un nouvel outil diplomatique pour la coopération économique ». Un outil de chantage que certains responsables politiques français

voudraient voir utiliser encore plus clairement : le sénateur socialiste des Français de l'étranger, Richard Yung, a ainsi questionné Alain Juppé le 1^{er} mars sur le nombre croissant d'appels d'offres de l'Agence française de développement que remportent les firmes chinoises au prix de « bas coûts et du dumping social que pratiquent ces entreprises ». Ce serait faux de prétendre le contraire. Mais ce serait tout aussi faux de faire croire que les entreprises françaises sont vertueuses. Pourtant, derrière sa demande d'un contrôle plus strict de ces appels d'offre, se cache la suggestion de verrouiller ces derniers avec des critères de RSE qui ne régleront pas les problèmes des populations locales, mais qui au moins permettront d'empêcher la Chine de nous piquer « nos » marchés.

Acheter la paix sociale

Mais la RSE est sans doute encore plus pernicieuse dans sa capacité à modifier les rapports de forces entre les entreprises et leurs salariés et les populations riveraines. On le voit à la « philanthropie » de nos grandes firmes, qui, à l'instar du groupe Bolloré, financent souvent écoles et centres de

santé : lorsque s'opposer à son employeur n'entraîne pas que la suspension de son salaire voire la perte de son emploi, mais aussi la fin de l'accès aux soins pour sa famille et la désinscription de l'école pour ses enfants, forcément on hésite. Pire, lorsqu'on est soigné dans un hôpital financé par son employeur, on n'est pas prêt de faire reconnaître une maladie professionnelle : ainsi, à en croire les statistiques officielles, les employés des bananeraies de la Compagnie fruitière au Cameroun ne semblent pas plus développer de cancers liés à leur exposition aux pesticides que les salariés nigériens des mines d'Areva de cancer induits par la radioactivité. Une double aubaine pour les firmes françaises : en faisant, *via* une fondation, quelques « dons », déductibles à 60% des impôts depuis 2003, les firmes françaises peuvent gonfler leur politique RSE sur laquelle elles communiquent largement, tout en renforçant leur emprise sur les populations. Gageons que si le nombre de fondations d'entreprises en France est passé de 100 en 2001 à 450 en 2011 (*Le Figaro*, 30 mars 2012), ce n'est pas par un élan soudain d'altruisme.

Alice Primo

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél. : _____ Fax _____
Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'Agence française de développement et le barrage d'Inga III

Les grands projets autour des barrages d'Inga se précisent. Début mars, l'Agence française de développement, la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement ont confirmé leur soutien au projet du barrage d'Inga III.

Une mission d'experts, pilotée par la Banque africaine de développement précisera ultérieurement la part de chaque bailleur de fonds à ce projet. D'une puissance prévue de 2000 à 7000 MW, Inga III devrait compléter le dispositif déjà existant (Inga I et II). Les barrages d'Inga I (entré en fonction en 1972) et Inga II (qui fonctionne depuis 1982), d'une capacité respective de 351 MW et 1424 MW, sont sous-utilisés (environ 20 % de leurs capacités) faute d'entretien. Un méga-barrage, Grand Inga, devrait compléter ce dispositif.

Lors du sommet de Cannes en novembre 2011, le G20 avait fait de Grand Inga un des projets phares de son agenda développement. Ce géant qui aurait une capacité de près de 40 000 mégawatts (MW), soit plus du double de l'énergie générée par le barrage des Trois-Gorges en Chine et plus du tiers de l'énergie actuellement produite en Afrique, sera une réalité à l'horizon 2025. En effet, le 12 novembre 2011, les présidents Kabila et Zuma ont signé un protocole d'accord pour la construction du barrage de Grand Inga. Parallèlement, la Société nationale d'électricité (SNEL) vient de signer deux contrats avec deux sociétés indiennes (Kalapataru et KEC International) pour la réhabilitation des lignes aériennes Inga-Kolwesi et Nseke-Kolwesi-Kasumbalesa.

Ces lignes, rénovées et doublées d'un réseau de fibre optique pour la transmission de données sur les transactions énergétiques, doivent alimenter les opérateurs miniers de la zone et compléter le corridor d'exportation d'énergie inclus dans

le projet de marché d'électricité en Afrique Australe.

Une électricité qui n'éclairera pas les africains

La question de la production et de la distribution de l'énergie et de la création d'un marché régional de l'énergie en Afrique semble être centrale pour les institutions financières internationales et les acteurs privés qui portent plusieurs initiatives simultanées. Si l'idée avancée est de répondre aux besoins d'un continent sous-électrifié (le taux moyen varie de 3 à 40 % hors Afrique du Sud) où la demande croît de 8 % par an, on peut néanmoins s'inquiéter des effets de ces mégaprojets et du modèle de développement qui les porte (orienté sur la réponse aux besoins des opérateurs économiques privés). Derrière les effets d'annonce, on se doit d'être inquiets. Si, pour la BAD, l'électricité représente 45 % du potentiel de production énergétique pour l'Afrique (dont seuls 4 % sont actuellement utilisés), et si les investisseurs se ruent sur ces projets, c'est d'abord pour bénéficier d'une énergie abondante et bon marché.

La satisfaction des besoins des Congolais, pourtant sous-desservis avec un taux de 9 % de desserte, n'est pas une priorité.

Les besoins financiers pour l'électrification locale ne sont pas inclus au budget de ces projets et pour le moment seules des lignes d'exportations longue distance sont prévues (pour des clients tels que l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et l'Égypte).

L'Afrique sous-tension

Avec Grand Inga, l'intérêt des bailleurs internationaux et des investisseurs privés se confirme pour les ressources électriques et il semble que l'on se dirige vers la création d'un marché global de l'électricité en Afrique. Le développement des quatre pools énergétiques d'Afrique subsaharienne (le SAPP-Southern Africa Power Pool, le WAPP-West Africa Power Pool, le PEAC-Pool Énergétique de l'Afrique Centrale et l'EAPP -Eastern Africa Power Pool) et leur interconnexion permettront la création d'un marché transrégional africain qui s'appuiera sur

un potentiel de production annuelle de 1,4 million de GWh/an qui n'est pour le moment exploité qu'à 7 % de sa capacité. L'immense réseau hydraulique africain forme donc une ressource considérable qui aiguise les appétits d'investisseurs. Au-delà du fait que les besoins des populations ne feront sans doute pas le poids face à la demande en électricité des industries extractives locales ou des marchés voisins (comme l'Afrique du Nord ou l'Europe), les risques que font peser ces projets de développement titanesques sont sérieux (déplacements de populations, destruction des écosystèmes fluviaux mais aussi corruption liée à l'opacité des contrats, etc.) et appellent à une vigilance accrue. Visiblement l'AFD n'est pas toujours consciente des impacts négatifs des grands barrages à en juger par son soutien au projet d'Inga III qui nuira bien plus aux populations locales qu'il ne répondra à leurs besoins. Sinon, il y a fort à parier que l'accès à l'électricité ne soit qu'une chimère pour les Congolais.

Samuel Pommeret

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou
Comité de rédaction: Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro: Souing, R.Do, R.Marzin, J.Poirson, S.Pommeret
Abonnements: David Dousseau
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal: avril 2012-ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart
Abonnement: 25 euros
(Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €